

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 17 DECEMBRE 2020 à 18h00

Date de convocation : 10 décembre 2020

Délibération

N°C2020_313

Membres en exercice :	76
Votants :	71
Suffrages exprimés :	71
Pour :	71
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : MARTIN Henri

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BREHON Bruno ; CHALULEAU Jean-Paul ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; JAMMES Michel ; JULES Jean-Claude ; LENOIR Alexia ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ;

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ABED Yamina ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; DARAUD Jean-François ; GUENFICI Ali ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; PARRA Eric ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; VICO Alain ;

EXCUSES : ALVAREZ Martine ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier ; RIVEL Jean-Luc

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération 2020_318) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2020_312) ; BELART Xavier (délibération C2020_312) ; CHING Monique (délibération 2020_304) ; DARAUD Jean (à partir de la délibération 2020_303) ; FAURAN Jean-Paul (délibération 2020_304) ; GUENFICI Ali (délibération 2020_304) ; HERNANDEZ Joël (délibération C2020_304) ; LAPALU Christian (délibérations C2020_304 et C2020_312) ; LOÏS Lydie (délibération 2020_304) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2020_304 et C2020_312) ; PARRA Eric (jusqu'à la délibération 2020_287) ; PY Michel (délibérations C2020_304 et C2020_312) ; RIO Jean-Louis (délibération 2020_318) ; TUBAU Marcel (délibération 2020_304)

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; BASTIE Yves ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; DUPONT Myriam ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; JANSANA Jean-Marc ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; VITASSE Florence

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; CALMON Julien (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_317 et à la délibération C2020_319) ; CHING Monique (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303, de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; FAURAN Jean-Paul (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303, de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; GUENFICI Ali (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303 et de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_306) ; HERAS Guillaume (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; HUYNH-VAN Nathalie (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; KAISER Stéphanie (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_317 et à la délibération C2020_319) ; LOÏS Lydie (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303 et de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_319) ; PINET Marie-Christine (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; RAPINAT Evelyne (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; TUBAU Marcel (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303 et de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_319) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération 2020_309)

N°C2020_313 (2)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : CYCLE DE L'EAU : Avenant N° 6 au contrat de DSP de la Station d'épuration de Narbonne Ville

La station d'épuration de Narbonne Ville fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) avec VEOLIA par un contrat rendu exécutoire le 13 janvier 2000 et dont l'échéance contractuelle est fixée au 31 mai 2023. Ce dernier a été modifié par 5 avenants.

Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources en eau, particulièrement dans notre région, la réutilisation de l'eau usée après traitement (REUT) en station d'épuration présente un intérêt grandissant dans différents domaines (agriculture, arrosage d'espaces publics, recharge d'aquifères...).

La station de traitement des eaux usées de Narbonne consomme aujourd'hui près de 13 000 m³/an pour la préparation des réactifs et le nettoyage des installations. A ces besoins, s'ajoute le remplissage potentiel des camions hydrocureurs venant vidanger sur la station d'épuration, soit environ 2000 m³/an.

C'est donc au total près de 15 000 m³/an en eau potable qui sont consommés sur ce site.

VEOLIA a proposé au Grand Narbonne la mise en place d'un traitement tertiaire, appelé REUT Box, permettant la réutilisation des eaux usées issues de la station d'épuration de Narbonne Ville, afin de substituer cette consommation d'eau potable.

L'eau produite sera de qualité réglementaire A définie pour tous les usages, mêmes les plus contraignants.

Cet investissement permet à la Collectivité de compléter ses actions de transition énergétique, d'économie circulaire et d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique.

Les travaux de cette REUT Box, d'un montant de 129 216 € HT, seront pris en charge par VEOLIA, et pourront faire l'objet d'une subvention de 50% de l'Agence de l'eau. Cette dernière sera reversée directement à VEOLIA. Pour cela, le Grand Narbonne devra formaliser avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la « convention de versement des aides » telle que ci-annexée.

En absence de subvention, les travaux et donc le présent avenant ne pourront être réalisés.

Cette installation est un bien de retour. Ainsi à l'échéance du contrat, le Grand Narbonne conservera la REUT Box et prendra à sa charge les amortissements restants dans le cadre de son futur contrat de DSP, pour un montant maximal de 45 357 €HT.

Ces travaux étant non prévus à la conclusion du contrat, il convient d'établir un avenant pour les confier au délégataire. C'est l'objet de l'avenant n°6 qu'il est proposé d'approuver.

La dépense engendrée par ces travaux sera honorée par le Délégataire. Les économies d'achats d'eau générées par l'installation contribueront à l'amortissement de l'investissement, ainsi la rémunération du délégataire sur les abonnés restera inchangée suite à la conclusion de l'avenant.

N°C2020_313 (3)

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver l'avenant n°6 à la Délégation de Service Public de la station d'épuration de Narbonne Ville avec VEOLIA, tel que ci-annexé,
- D'approuver la convention de versement des aides en cas de gestion déléguée d'un service public avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse telle que ci-annexée
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit avenant et ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Avenant N°6 et ses annexes

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : 22/12/2020
et de sa publication
le : 22/12/2020

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

